



COMMUNE DE ST-GINGOLPH

Projet éducatif du territoire



SOMMAIRE

COMMUNE DE ST-GINGOLPH	0
SOMMAIRE.....	1
INTRODUCTION	2
PRESENTATION DU TERRITOIRE	3
PRESENTATION DE L'ORGANISATION EDUCATIVE ET DE LOISIRS ACTUELLE.....	4
ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT.....	10
INSTANCE DE PILOTAGE.....	14
MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET.....	15

INTRODUCTION

Le projet éducatif du territoire est un contrat de confiance passé entre les différents intervenants et les enfants sur le temps périscolaire.

Il permet de donner un sens aux activités proposées et sert de référence tout au long de l'année scolaire. Ce document n'est pas exhaustif, il sera retravaillé tous les ans avec les équipes d'encadrants. En effet, ce projet évolue en fonction du public accueilli mais aussi des personnes qui le font vivre.

Le projet s'inscrit dans un environnement réglementaire :

- Selon un public donné
- En fonction des ressources (humaines, financières, matérielles)
- Au sein d'installations spécifiques
- A des dates données et des horaires prévus
- Selon des modalités de fonctionnement de l'équipe (temps de concertation, d'échanges, bilan...)

Durée du projet : années scolaires 2018-2023,

Commune : Commune de Saint-Gingolph (HAUTE-SAVOIE),

Nom du responsable : Géraldine PFLIEGER

Fonction du responsable : Madame le Maire

Adresse du responsable : Mairie de Saint-Gingolph, 3 Rue de la Puyaz 74500 SAINT-GINGOLPH

Téléphone : 04.50.76.72.28

Mail : maire@st-gingolph.fr

Coordonnées du correspondant chargé du dossier :

Nom du correspondant : Jocelyne Rochias

Fonction du correspondant : Adjoint au maire chargé des affaires scolaires

Adresse du correspondant : Rue de la Puyaz 74500 SAINT-GINGOLPH

Adresse électronique : generations@st-gingolph.fr

Le village de Saint-Gingolph, au bord du Léman, se situe à 15 minutes d'Évian et de Montreux. Il est situé, c'est unique au monde, à cheval sur la frontière entre la France et la Suisse.

Depuis la réorganisation de la semaine d'enseignement sur 4 jours, la commune a réorganisé la prise en charge des enfants en dehors des heures d'enseignement pour proposer des activités sur les temps en amont et aval des 4 journées d'école, comme sur la journée d'accueil périscolaire du mercredi.

Les contraintes du territoire et modalités de prise en compte pour l'élaboration de notre PEDT / Plan mercredi restent : un village excentré et éloigné du reste du territoire et en frontière suisse. En effet, aucun centre de loisirs n'est disponible au sein du village. Un déplacement motorisé est parfois nécessaire pour que les enfants participent à des activités culturelles ou sportives.

Les activités proposées ont vocation à s'adresser à tous les enfants de la commune. L'objectif est d'inciter la mixité, l'entraide et permettre aux enfants de sortir de l'encadrement scolaire qui limite les temps créatifs. Elles favorisent le développement personnel de l'enfant, sa sensibilité, ses aptitudes intellectuelles et physiques, son épanouissement et son implication dans la vie en collectivité.

Les activités s'inscrivent dans un ou plusieurs des axes de développement et adoptent une démarche de découverte progressive sur la durée d'un cycle. Avant tout ludique pour les enfants, ces activités sont complémentaires à celles proposées durant le temps de classe à l'école et ne se substituent aucunement à celles du temps scolaire qui relèvent de la compétence des enseignants.

Pour répondre à fort besoin de garde des parents, la commune a créé un centre de loisirs ouvert le mercredi toute la journée en période scolaire.

PRESENTATION DU TERRITOIRE

PRESENTATION ET ANALYSE DU TERRITOIRE

Saint-Gingolph est composé du hameau de Brêt et compte 851 habitants du côté français. Le nombre d'habitants est en croissance, c'est une conséquence de la situation géographique : la frontière avec la Suisse, une situation propice aux frontaliers, la population a tendance à rajeunir puisque les frontaliers sont en âge de travailler et sont mobiles.

Saint-Gingolph est doté d'une école primaire, d'une garderie, un centre de loisirs et d'une crèche. La plupart des habitants travaillent en Suisse et ont des horaires de travail longs (42h/semaine), il y a donc un fort besoin des habitants de prise en charge des enfants.

Entre le Lac Léman et les Alpes, le village est enclavé. Son accroissement est donc limité par la nature. Une seule route permet l'accès au village : la RD 1005 qui est donc une route frontalière et beaucoup fréquentée.

Saint-Gingolph, par sa particularité géographique, sa proximité avec la Suisse, a une histoire spéciale. Au 16ème siècle est signé à Thonon-les-Bains le traité séparant Saint-Gingolph en deux parties : une appartient à la France, commune du département de la Haute-Savoie, l'autre appartient à la Suisse, commune du canton de Valais.

Par ailleurs, Saint-Gingolph fait partie d'une intercommunalité, la Communautés de Communes du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance, pour mettre en commun les moyens de plusieurs communes et réduire les coûts avec des projets communs et le transfert de plusieurs compétences. Une convention territoriale globale a été signée au sein de l'intercommunalité avec toutes les communes membres.

STATISTIQUES

Population : 851 habitants

Natalité : 15 naissances en 2021

COMPETENCES COMMUNALES

- Scolaire/éducation
- Périscolaire
- Accueils de loisirs
- Enfance / jeunesse
- Loisirs / culture/ sports

Commune non concernée par un ramassage scolaire. Toutefois depuis la rentrée 2022, un ramassage scolaire s'effectue sur la commune de Novel vers l'école de Saint-Gingolph.

PRESENTATION DE L'ORGANISATION EDUCATIVE ET DE LOISIRS ACTUELLE

ECOLE EXISTANTE ET REPARTITION DES ELEVES

Commune de Saint-Gingolph

Ecole primaire publique André Zénoni

Ecole maternelle et élémentaire

2 rue du 23 juillet 1944

74500 Saint Gingolph

Effectifs :

Effectif maternelle	Effectif élémentaire
<ul style="list-style-type: none"> • PS : 14 élèves • MS : 22 élèves • GS : 9 élèves 	<ul style="list-style-type: none"> • CP : 13 élèves • CE1 : 18 élèves • CE2 : 7 élèves • CM1 : 12 élèves • CM2 : 10 élèves

Commune de Novel

6 Élèves rattachés au groupe scolaire André Zénoni

Commune de Meillerie

1 élève

Élèves principalement de Locum (Hameau de la commune de Meillerie), plus proche géographiquement de la commune de Saint-Gingolph, normalement rattachés à la commune de Lugrin.

Age des enfants concernés : 3 à 11 ans.

PARTENAIRES ASSOCIATIFS MOBILISES DANS LE CADRE DES ACTIVITES

- Théâtre de la Toupine dans le cadre de la manifestation annuelle des Flottins
- Les Bambins des Bois : développer la motricité des enfants en travaillant le bois
- L'association des parents d'élèves : finance et organise les activités et sorties dans le cadre scolaire et parfois périscolaire
- La Fanfare des Enfants des 2 Républiques : préparation de décorations villageoises pour le festival des musiques ou autres évènements
- Association RER Sud Léman : promouvoir la mobilité douce et le déplacement en transport en commun afin de sensibiliser les enfants sur le transport de demain, respectueux de l'environnement
- Le comité d'organisation du Carnarioule : implique les enfants dans la décoration, le défilé et les activités organisées durant les festivités de carnaval
- Comité d'organisation de la fête de la Châtaigne
- Musée des Traditions et des barques du Léman : musée associatif local
- Bouchons 74 : véhicule les valeurs environnementales grâce au recyclage des bouchons et intègre le travail de personnes handicapées
- Lemans Forest : Accrobranche de St-Gingolph
- Association Ma Muse : sculpteur de ballons
- Compagnie des Mimes : spectacle théâtral
- Association du Sauvetage de Saint-Gingolph
- Association du football club
- Association les amis de la Cochère
- Le groupe folklorique « le Vieux Saint-Gingolph »

- Association Gymnastique la Coccinelle
- La Châterô Dzingolà pour les jeunes à partir de 16 ans
- Bibliothèque
- La Parenthèse : association pour les personnes handicapées
- Saint-Gingolph Promotion évènements
- Ski Club Saint-Gingolph Port Valais
- Union sportive espérance FC Saint-Gingolph
- Samaritains du Haut-Lac
- Comité organisation marché de Noël

Autres partenaires éducatifs

- Equipe périscolaire
- Conseil Municipal
- Enseignants
- CCPEVA : intercommunalité
- Cluster Eau
- Confédération Suisse
- La Région Auvergne Rhône Alpes
- Canton du Valais
- Département de la Haute-Savoie
- Commune de Saint-Gingolph Suisse
- Bourgeoisie de Saint-Gingolph Suisse
- Bourgeoisie de Saint-Gingolph France
- Conseillère numérique et France services

TYPES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES AUX ENFANTS

Définies pour une année scolaire : bricolage à thème, dialogue sur les émotions, cuisine, découverte de l'environnement naturel par des promenades terrestres, jeux collectifs, découverte du patrimoine régional par des sorties planifiées, initiation à diverses activités culturelles et sportives grâce à des intervenants externes et associations (exemples : pêche, accrobranche), sensibilisation à l'écologie (création d'un mini potager d'herbes aromatiques).

Les activités peuvent se décliner en trois grands types :

1. Éducatif sport et santé

- Activités physiques et sportives (grands jeux, sports encadrés) avec les clubs présents sur la commune : gym, tennis, foot, activité nautique (juin et septembre), accrobranche
- Éducation à l'alimentation (cuisine pédagogique, ateliers nutritionnels)
- Activités de prévention (initiation aux premiers secours, prévention, sécurité routière)
- Balade gratuite en bateau à voiles latines gratuites lors des marchés franco-suisse (2 fois par an)
- Apprentissage du ski

2. Citoyen

- Mise en place de jeux de société et de plein air (coopération, respect des règles communes)
- Activités liées à l'environnement et au développement durable (découverte de la nature, sensibilisation aux gestes écoresponsables, gestion des déchets)
- Exposition organisée avec le Cluster Eau Lémanique : Panneaux de sensibilisation à la pollution du Lac Léman et de la ressource eau sur la Plage Municipale –
- Parcours didactique transfrontalier à travers le village qui raconte l'histoire communale, le patrimoine et décrit la faune et flore
- Prévention et formation au sauvetage et aux secours à la personne

- Secours et navigation sur le Lac – secours à la personne et intervention de tout type sur le lac
- Aide à l'apprentissage de l'utilisation des outils numériques

3. Éducation artistique et culturelle

- Projection de film au grand air
- Concerts estivaux
- Journées de l'Europe : partage de la culture européenne via les animations organisées par les commerces
- Spectacle vivant : théâtre, magie
- Ateliers et activités de lecture à la bibliothèque
- Activités estivales de bricolage du bois
- Apprentissage de la musique
- Ateliers de bricolage de décorations de Noël

4. Festivités :

- Soirées jeunes sur place « sensibilisation à la sécurité routière » à partir de 16 ans
- 2 sorties annuelles avec La Châterô Dzingolà
- Marchés franco-suisses : découverte du patrimoine avec les balades en voiles latines, présence d'artisans locaux, présentation des métiers d'artisanat anciens, bal
- Festivités de carnaval : Défilés avec et sans l'école, bal, animation, goûter et fabrication du bonhomme d'hiver au centre de loisirs communal
- Festivités de la fête de la Châtaigne : activités artistiques et course

INTERVENTION DE LA COMMUNE

Les ressources

– Matérielles

- Fournitures papeteries
- Imprimante
- Ordinateur
- Divers matériels de jeux et activités créatives : ventrigriss, loto, spectacle ... et matériel de sport et jeux utilisé pour les activités scolaires
- Matériel des associations

- Humaines

- 1 Directrice du centre de loisirs titulaire du BAFA et en instance d'inscription au BAFD
- 2 ATSEM, 1 titulaire du CAP Petite enfance qui prépare le concours d'ATSEM et 1 titulaire du concours d'ATSEM
- 2 encadrants non diplômés mais détenant une expérience de 15 ans au sein de la commune
- Accueil des stagiaires en formation au sein des services communaux (secrétariat ; techniques ; enfance)

- Naturelles

- Via Rhôna
- Chataigneraie (Randonnée)
- Lac Léman : plage surveillée St-Gingolph
- Patrimoine Forestier (acrobranche)
- Montagne : luge Bernex/Thollon

– Financières

- Financement des services périscolaires et de l'accueil de loisirs : 109 300€ en 2022
- Subventions aux associations : 8 350€ pour les associations du village y compris l'association des parents d'élèves
- Prêt matériel aux associations pour l'organisation des manifestations
- Participation logistique des agents des services techniques à l'organisation des

- manifestations
- Mise à disposition gratuite de la salle des fêtes 2 fois par an pour chaque association

Les espaces et locaux utilisés

Locaux

L'utilisation des locaux se fait en concertation avec la collectivité et les équipes enseignantes.

La garderie périscolaire et l'accueil de loisirs se déroulent au sein de l'école qui est à disposition des encadrants. Les encadrantes utilisent la cuisine, la salle de cantine, la salle de garderie pour le bricolage et les activités intérieures ainsi que la cour et le préau de l'école pour les activités extérieures ou de groupe nécessitant plus d'espace. Le City Stade communal à quelques mètres de l'enceinte scolaire, accessible par un parcours piéton protégé, peut-être réservé pour des jeux collectifs divers. Ces espaces sont tous pleinement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Nous disposons de locaux à proximité de la garderie :

- Le city stade, situé à côté de l'école
- La cour de récréation de l'école
- La salle périscolaire qui se situe dans le préau de l'école
- Les salles de la garderie
- La salle de cantine de l'école
- la salle des fêtes de commune française : notamment en cas de spectacle
- La salle des fêtes de la commune suisse : notamment pour les activités se déroulant durant les manifestations
- De salles de classes en élémentaires et maternelles, éventuellement.

Matériel utilisé

Un matériel diversifié de bricolage est à disposition des enfants pour les activités. Pour les activités sportives, les encadrantes utilisent une partie du matériel de l'école.

Equipements disponibles sur le territoire

Les enfants font des sorties avec les encadrantes pour découvrir le riche territoire. Les sorties pédestres fréquentes pour l'exploration de l'environnement. Le cadre gingolais offre aux enfants un quai lacustre et un espace forestier important. La contrainte de la douane impose une limite d'exploitation du territoire. Une voie verte (ViaRhôna) a été mise en service depuis mi 2019 et permet des promenades dans un espace naturel magnifique et en toute sécurité.

Le village de Saint-Gingolph a la chance de bénéficier de ressources naturelles entre lac et montagne :

- Châtaigneraie
- Forêt et départ du GR5
- Via Rhôna, voie verte sur 3 kilomètres
- Lac : initiations encadrées à la pêche, à la voile, au sauvetage (nous disposons de plusieurs acteurs agréés)
- Terrain de tennis,
- Accrobranche
- Musée
- Bibliothèque

TRANSPORT

Le transport scolaire relève de l'intercommunalité la CCPEVA. Les enfants de la commune de Novel sont transportés à l'école de Saint-Gingolph. le bus est payé par la CCPEVA et l'accompagnant est un agent communal de Saint-Gingolph.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE :

élaborée par toutes les communes du territoire de la CCPEVA, la convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. il intervient sur l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées et la famille.

Voici quelques exemples d'objectifs partagés :

- Favoriser métiers petite enfance
- Recenser les besoins d'accueil
- Accompagner séparation avec l'enfant
- Soutenir lien social
- Lutter contre isolement parents/ enfants
- Accompagner la famille avec la scolarité
- Garantir l'accès aux droits : lutter contre fracture numérique, soutenir ménages en difficulté financière

CONCERTATION

La concertation est à l'origine de la commune.

La valorisation des activités menées par les enfants et animateurs est importante. Elle passe avant tout par la communication.

L'accueil de loisirs du mercredi sera régulièrement mis en avant par le service communal de la communication (Groupe privé sur Facebook ainsi que Facebook du village ou gazette franco-suisse). Des actions ponctuelles peuvent être développées pour promouvoir ces temps périscolaires.

La municipalité échange et communique par les biais de divers outils à savoir, des réunions publiques, un forum de présentation des activités socioculturelles et sportives en début d'année scolaire, un journal communal biannuel avec une rubrique vie scolaire dédiée à l'école et aux différents projets, un site internet, un panneau d'affichage et également par le biais de mots mis dans les cahiers d'informations propre à chaque élève.

Les intervenants réalisent dans la mesure du possible un support lors des ateliers qui est donné aux familles chaque fin de période en fonction des thèmes travaillés.

AXES DU PROJET DE L'ECOLE

Pour rappel, les 3 objectifs du PEDT sont :

- L'enfant et son épanouissement personnel
- L'enfant dans son environnement
- L'enfant acteur de sa vie.

Ces trois objectifs sont déclinés en 4 axes éducatifs :

AXE 1 - FAVORISER LE VIVRE ENSEMBLE

« C'est faire partie d'un groupe ou d'une société qui partage les mêmes valeurs, dans le respect de la singularité de chacun. C'est permettre l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe, dans le respect et la tolérance. C'est construire une relation aux autres qui permet à l'enfant de grandir ».

Quelques mots clés :

- Respect ;
- Individu ;
- Singularité ;
- Groupe ;
- Société ;
- Valeurs.

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Permettre à l'enfant de participer à l'élaboration du cadre collectif
- Favoriser les actions de coopération, de solidarité d'entraide à l'échelle de son territoire, cohésion sociale

AXE 2 - DEVELOPPER LA CONFIANCE ET L'ESTIME DE SOI

« Différente et liée, l'estime de soi c'est s'aimer et s'accepter tel que l'on est. Elle est du ressort de l'intimité et peut s'exprimer dans le « savoir-être ». La confiance en soi se bâtit autour des savoir-faire, des résultats, de la résistance et des échecs. Dans les deux cas, elles sont le fruit d'une construction lente et permanente, dans le rapport aux autres et à soi ».

Quelques mots clés :

- Emotions ;
- Qualités ;
- Partager ;
- S'affirmer.

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Se connaître soi même
- L'affirmation de soi

AXE 3 - ENCOURAGER LES DECOUVERTES CULTURELLES, ARTISTIQUES, SCIENTIFIQUES, NUMERIQUES ET SPORTIVES

« L'accès à la culture artistique et scientifique et sportive c'est l'ouverture, le lien aux autres, la découverte et la curiosité. L'esprit critique doit être stimulé et aiguisé dans le respect et l'apprentissage des autres. Le plaisir et le jeu sont les éléments moteurs de ces découvertes ».

Quelques mots clés :

- Ouverture ;
- Respect ;
- Stimuler ;
- Les différences
- Plaisir.

Enjeux éducatifs :

- Construire des relations avec l'autre au-delà des différences
- Se construire une représentation du monde à l'échelle de l'individu
- Faire venir les différents types de « cultures » et aller à la rencontre de la Culture

AXE 4 - SENSIBILISER A LA NATURE, L'ENVIRONNEMENT ET A LA SANTE

« Sensibiliser à la nature, l'environnement et la santé, c'est observer et expérimenter pour en comprendre les enjeux afin de pouvoir se responsabiliser et modifier ses comportements ».

Quelques mots clés :

- Observer ;
- Respecter ;
- S'épanouir
- Prévenir ;
- Découvrir.

Enjeux éducatifs :

- Prendre soin de soi et des autres
- Connaître son environnement proche et le préserver

ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU PEDT

OBJECTIFS EDUCATIFS

Le PEDT définit des finalités que tous les acteurs éducatifs de la commune doivent connaître afin de participer au mieux à l'épanouissement des enfants et des jeunes de la commune.

Pour rappel, les 3 objectifs du PEDT sont :

- L'enfant et son épanouissement personnel
- L'enfant dans son environnement
- L'enfant acteur de sa vie.

Ces trois objectifs sont déclinés en 4 axes éducatifs (voir ci-dessus)

BESOINS EDUCATIFS PARTAGES

- o Offrir un service public de qualité en adéquation avec la demande de la population et ouvert à tous
- o Apprendre le vivre ensemble
- o Développer la curiosité, la créativité, l'épanouissement personnel avec des activités ludiques et éducatives
- o Activités axées sur le respect des autres, l'écoute, l'apprentissage des différences
- o Surmonter ses appréhensions
- o Sociabilisation de l'enfant
- o Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement
- o Soutenir les enfants dans leur scolarité
- o Créer une relation étroite et de confiance avec les enfants
- o Investir l'enfant dans les tâches du quotidien (tri déchets, rangement...)
- o Inciter l'autonomie dans les actes quotidiens

CONCEPTION DE LA JOURNEE DE L'ENFANT

Le service d'accueil périscolaire fonctionne pendant les périodes scolaires. Il débute le premier jour de la rentrée scolaire et se termine le dernier jour de classe. Les enfants sont accueillis les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi par des agents municipaux entre chaque vacances scolaires sur ces horaires :

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Accueil périscolaire - 7h00- 8h20	✓	✓		✓	✓
Midi	Accueil périscolaire – 11h30 – 13h30	✓	✓	✓	✓	✓
Soir	Goûter - 16h30-17h00	✓	✓		✓	✓
	Accueil cartable - 17h00- 18h00	✓	✓		✓	✓
	Accueil périscolaire - 17h00-19h00	✓	✓		✓	✓
Journée le mercredi	Accueil de loisirs – 8h00- 18h00			✓		

-La garderie du matin de 7H00 à 8H20

-La pause méridienne de 11H30 à 13H20 le lundi, mardi, jeudi et vendredi

-La garderie du soir de 16H30 à 19H00 avec le goûter fourni par les parents de 16H30 à 17H00

-L'accueil cartable /aide aux devoirs lundi/ mardi/jeudi/vendredi de 17h à 18h

-L'accueil de loisirs du mercredi de 8h00 à 18h

L'accueil périscolaire

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps scolaire et le temps en famille. Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école le matin avant la classe, en fin de journée après l'école, et le mercredi toute la journée.

Outre la garde et la restauration de l'enfant, la commune a voulu créer un lieu permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité (garderie et temps de repas) mais aussi de développement personnel, d'apprentissage et de découvertes à travers les activités ludiques du mercredi.

La garderie du matin, du midi, du soir et l'accueil du mercredi sont déclarés à la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population) comme un accueil de loisirs depuis le 01.09.2020.

Journée Type de l'Accueil de Loisirs du mercredi

	3 – 5 ans	6 – 11 ans
7h30	Arrivée des premiers animateurs Enlever l'alarme et mettre en place la salle	
08h00-09h00	Accueil échelonné des enfants et du reste de l'équipe d'animation Accueil des enfants et des parents ; orientation vers les portes manteaux Animer le temps d'accueil	
09h00-09h30	Lancement de la journée Rituel de bonjour : jeux d'accroches, chansons Appel, explications de la journée, météo...	
10h00-11h45/12h00	30 minutes d'activités 15 minutes de récréations 30 minutes d'activités 15 minutes de jeux collectifs et retour au calme avant le repas 15 minutes pour le lavage des mains et le passage aux toilettes	1h20 d'activité 15 minutes de récréations 10 minutes de jeux collectifs et retour au calme avant le repas 15 minutes pour le lavage des mains et le passage aux toilettes
12h00-13h00	REPAS	REPAS
13h00-14h00	Atelier lecture Temps calme	Temps de repos
14h30-16h30	Temps d'activité animée	
16h30-17h15	Goûter animé Par groupe : retour sur la journée, envie des enfants, points infos	
17h15-18h00	Temps de départ échelonné des enfants et de l'équipe d'animation Rangement	

Semaine type

Semaine type Pedt Saint-Gingolph					
Heure	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:00 à 08:20	Accueil périscolaire matin				
08:20 à 11:30	Classe avec les maitresses			Classe avec les maitresses	
11:30 à 12:00			Accueil de loisirs		
12:00 à 13:00	Cantine et périscolaire*		Cantine	Cantine et périscolaire*	
12:30 à 13:00					
13:30 à 16:30	Classe avec les maitresses			Classe avec les maitresses	
16:30 à 17:00	Accueil périscolaire goûter		Accueil de loisirs	Accueil périscolaire goûter	
17:00 à 17:30	Accueil cartable 1er groupe			Accueil cartable 1er groupe	
17:30 à 18:00	Accueil cartable 2ème groupe			Accueil cartable 2ème groupe	
18:00 à 19:00	Accueil périscolaire soir				

*Cantine et périscolaire

Le repas méridien est organisé en 2 services. Lors d'un service, l'accueil périscolaire est assuré pour un groupe d'enfants pendant que l'autre groupe mange.

MODALITES D'INSCRIPTION AU PERISCOLAIRE

Un dossier administratif est à compléter et à retourner au service périscolaire de la mairie avec les documents suivants :

- Feuille d'informations sur la famille et l'enfant scolarisé
- Feuille d'imposition pour la tarification sociale, à renouveler chaque année scolaire
- Mandat de prélèvement signé et accompagné d'un RIB si la famille choisit le prélèvement automatique pour la facturation
- Autorisation de sortie de territoire et photocopie de la pièce d'identité

Ensuite, la famille reçoit par mail un lien avec un mot de passe afin d'accéder au portail famille.

LES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE ENCADRANTE

L'équipe est constituée :

- Des ATSEM
- Du personnel communal qualifié
- Des intervenants éducateurs sportifs d'associations ou d'entreprises
- De bénévoles
- Des animateurs recrutés par la collectivité territoriale, titulaire du BAFA

L'association ou la personne intervenante est responsable du groupe d'enfants qui lui est confié sur les aspects de sécurité liés à la nature de l'activité et sur les questions de responsabilité civile matérielles ou corporelles. À ce titre, elle devra justifier d'une assurance garantissant la responsabilité civile de l'association et/ou celle de(s) la personne(s) impliquée(s) dans l'organisation de ses activités, ainsi que toutes ses interventions liées à sa participation aux ateliers périscolaires.

L'association ou la personne qui s'engage sur un cycle d'activité doit garantir son assiduité à chaque séance. Dans la mesure du possible, proposition d'un intervenant remplaçant en cas d'absence afin de maintenir la continuité des programmes d'activités pour les enfants inscrits à l'atelier.

Lors des temps périscolaires, les conditions d'encadrement sont de 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans, conformément à la réglementation de la DDCSPP.

La responsable de l'accueil périscolaire

Ses missions sont diverses :

- La gestion matérielle et administrative
- Les relations avec les partenaires
- Les relations avec les institutions de la collectivité
- Les relations avec les familles
- Le suivi des projets
- L'animation de l'équipe
- L'animation et l'encadrement des enfants
- Prendre connaissance des problèmes de santé des enfants

Le personnel communal

L'équipe se réunit régulièrement (à chaque vacances scolaires et en fin d'année scolaire) afin d'échanger sur :

- Les pratiques de chacun
- Les problèmes rencontrés avec les enfants ou les adultes
- Le projet pédagogique
- Les formations demandées

Les intervenants extérieurs

La responsable du service périscolaire rencontre chaque intervenant individuellement pour expliquer le fonctionnement du service et discuter des attentes de chaque partie. Une convention est établie entre la mairie et les intervenants pour fixer le cadre d'intervention et les objectifs poursuivis.

Une réunion est prévue en début d'année puis après chaque vacance afin que les différents intervenants se rencontrent et que les règles soient connues et respectées par tous.

L'animateur joue un rôle éducatif, il doit avoir une démarche cohérente dans sa façon d'être et de faire ; il doit savoir monter un projet d'animation en lien avec le projet pédagogique.

TARIFICATION DES TEMPS PERISCOLAIRES

Les tarifs de l'accueil périscolaire sont fixés pour chaque année scolaire par délibération du Conseil Municipal. Une tarification sociale est appliquée en fonction du quotient familial. Vous trouverez les tarifs en vigueur en annexe.

LES MESURES ENVISAGEES POUR L'ACCUEIL DES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTE OU DE HANDICAPS DANS LE CADRE DE L'ECOLE

Lorsqu'une famille informe la mairie son intention d'inscrire son enfant souffrant d'un handicap dans le système scolaire, la famille est reçue en mairie par la responsable des temps scolaires et périscolaires et/ou l'élue à la jeunesse, à chaque nouvelle rentrée scolaire.

Les problématiques sont évoquées afin de connaître les conditions d'accueil de l'enfant et d'adapter les activités.

Un lien est également établi avec l'équipe enseignante pour garantir la continuité pédagogique dans l'accueil de ces enfants.

Prise de médicaments dans le cadre de l'école

Le service n'est pas autorisé à administrer des médicaments ou des soins particuliers courants, sauf si un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) le prévoit. Aussi les parents veilleront à ne pas confier au service un enfant malade. Les enfants ayant un PAI sont accueillis pour toutes les activités. Le PAI est toujours emporté par l'équipe durant les sorties hors de l'établissement.

Enfant souffrant d'une allergie dans le cadre de l'école

Lorsqu'un enfant souffre d'une allergie alimentaire ou non, la famille ou le tuteur légal doit informer la directrice de l'école pour mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et signer une autorisation de partage de PAI afin que le PAI soit transmis au service périscolaire.

Le PAI est un dossier fourni par la collectivité et à compléter par le médecin traitant ou l'allergologue suivant l'enfant atteint d'allergie. Il doit être accompagné de médicaments et de l'ordonnance signalant la posologie à suivre en cas de problème. Ce document doit être signé par l'équipe enseignante, le médecin et la collectivité territoriale. La société de restauration a également besoin d'avoir les dossiers complets pour les enfants souffrant d'allergies alimentaires.

Enfant à mobilité réduite

Un monte-personne rend l'établissement accessible aux enfants à mobilité réduite. À la suite de l'accueil d'un enfant handicapé moteur durant toute sa scolarité en primaire, la commune a effectué les travaux nécessaires à l'accueil d'un enfant en fauteuil roulant. La commune garantit l'accessibilité dans le temps périscolaire, que ce soit pendant le temps du repas méridien ou les activités pratiquées dans le temps de garderie ou de l'accueil de loisirs.

Notre prestataire de transport a des bus adaptés aux personnes à mobilité réduite.

des appartements sont en cours de construction par la commune et permette le logement de personnes âgées. un appartement a été conçu pour l'accueil d'une personne en situation de handicap.

Un passage reliant la rue nationale (commerces et lieux de vie) et le bord du lac est en cours de construction, facilitant ainsi l'accès à toutes les activités.

les équipements communaux (mairie, salle des fêtes, école) sont intégralement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Conditions communes d'accueil de tous les enfants

Le programme des activités et des sorties de l'accueil de loisirs est établi en début d'année scolaire. Il est intégralement adapté aux enfants accueillis afin n'exclure aucun enfant. Il est adapté en cours d'année si besoin.

INSTANCE DE PILOTAGE

INSTANCE DE PILOTAGE, SUIVI ET EVALUATION DU PROJET

L'instance de pilotage du PEDT est constituée des élus membres de la commission enfance, de la commission développement en charge des associations, de la directrice du centre de loisirs et responsable du périscolaire ainsi que de la secrétaire générale de mairie.

Le PEDT est construit en concertation avec les membres de l'instance de pilotage. Après validation, il est appliqué par tous les partenaires.

Le comité de pilotage se réunit 2 fois par an. dans le courant du mois de juin, afin de recueillir les évaluations faites par les enfants et leurs parents (cf exemple en annexe).

au mois de décembre pour les axes d'amélioration du service et le comité valide l'application des activités à venir.

Coordonnées du correspondant chargé du dossier :

Nom du correspondant : Jocelyne Rochias

Fonction du correspondant : Adjoint au maire chargé des affaires scolaires

Adresse du correspondant : Rue de la Puyaz 74500 SAINT-GINGOLPH

Adresse électronique : generations@st-gingolph.fr

Cantine et périscolaire

Le repas méridien est organisé en 2 services. Lors d'un service, l'accueil périscolaire est assuré pour un groupe d'enfants pendant que l'autre groupe mange.

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET

Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès des familles de périodicité annuelle avec pour indicateurs le nombre d'inscrit par activité ainsi que le degré de satisfaction.

objectifs	qui	quand	indicateur
Offrir un service public de qualité en adéquation avec la demande de la population et ouvert à tous	Instance de pilotage	1 fois par an	Nb inscrits aux services périscolaires
Apprendre le vivre ensemble	Instance de pilotage	1 fois par an en fin d'année scolaire	Points restants sur les permis des enfants à la fin de l'année (voir RI des services) Nb incivilités dans le village et plaintes effectuées par la commune
Développer la curiosité, la créativité, l'épanouissement personnel avec des activités ludiques et éducatives	Tous les partenaires	A chaque évènement	nb de personnes participant aux activités proposées
Activités axées sur le respect des autres, l'écoute, l'apprentissage des différences	Tous les partenaires	A chaque évènement transfrontalier	Participants aux activités transfrontalières
Sociabilisation de l'enfant Créer une relation étroite et de confiance avec les enfants	Equipe éducative	A la fin de l'année	Nombre de points sur le permis des services périscolaires
Sensibiliser l'enfant au respect de l'environnement	Instance de pilotage	1 fois par an	Nombre d'activités en lien avec la sensibilisation de l'environnement
Soutenir les enfants dans leur scolarité	Equipe éducative	1 fois par an	Nb d'inscrits à l'aide aux devoirs
Investir l'enfant dans les tâches du quotidien (tri déchets, rangement...)	Equipe périscolaire	Au quotidien	Nombre de volontaires aux rangement des activités organisées et nb bonus attribués sur le permis à points
Inciter l'autonomie dans les actes quotidiens	Equipe pédagogique	Au quotidien	Nb enfants autonomes par tranche d'âge dans leurs tâches

Exemples d'évaluation et résultats antérieurs

Enquêtes de satisfaction distribuée en fin d'année scolaire

L'avis de l'enfant

Qu'as tu pensé	Tres bien	Bien	Insuffisant	Mauvais
de l' équipe d'animation ?	☺☺	☺	☹	☹☹
des activités ?				
de la nourriture ?				

Ton meilleur souvenir

.....

Ton moins bon souvenir

.....

Peux tu expliquer en quelques lignes ton point de vue sur tes mercredis à l'accueil de loisirs

.....

Enquête de satisfaction parent enfant



Cette enquête de satisfaction , permettra de faire progresser notre accueil de loisirs et de mieux répondre à vos besoins ainsi qu'à ceux de votre enfant, toujours dans le souci de qualité et de plus-value éducative.

L'équipe Bosco & Cie

Nom de l'enfant :



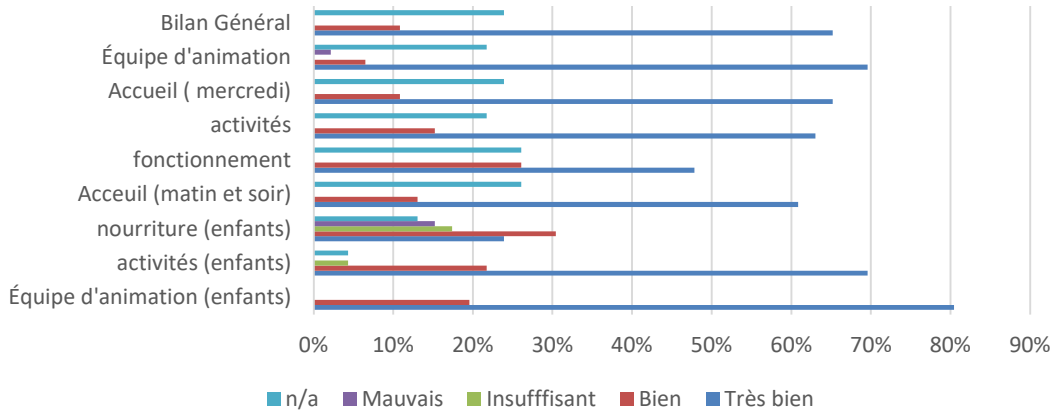
L' avis des parents

Qu'avez vous pensé de	Tres bien	Bien	Insuffisant	Mauvais	Pourquoi
↓	☺☺	☺	☹	☹☹	
L'accueil le matin et le soir					
Le fonctionnement					
Les activités proposées					
L'accueil de loisir du mercredi					
Relation avec l' équipe d'animation					
Bilan général					

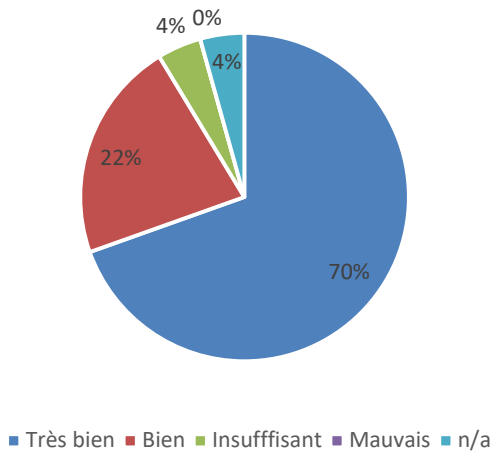
Remarques particulières :

Quelles sont vos attentes concernant le service périscolaire et accueil de loisirs :

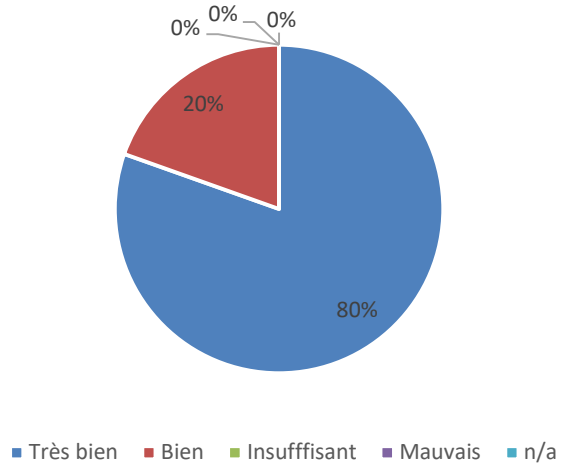
Avis des enfants et des parents sur les services périscolaires 2021-2022



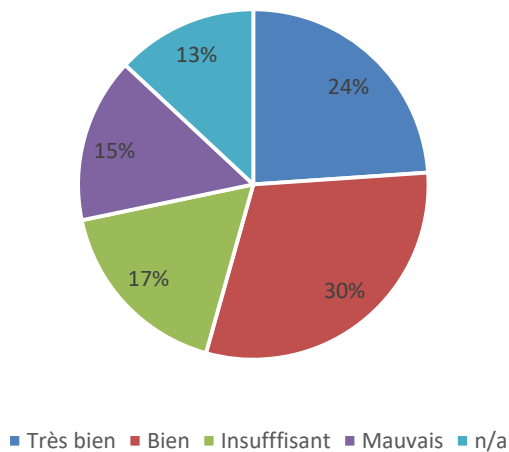
Activités (enfants)



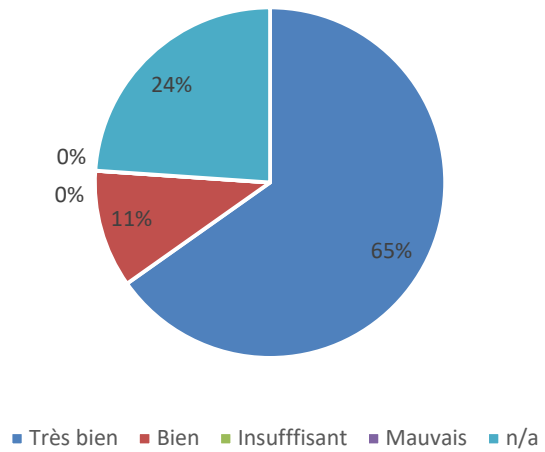
Équipe d'animation (enfants)

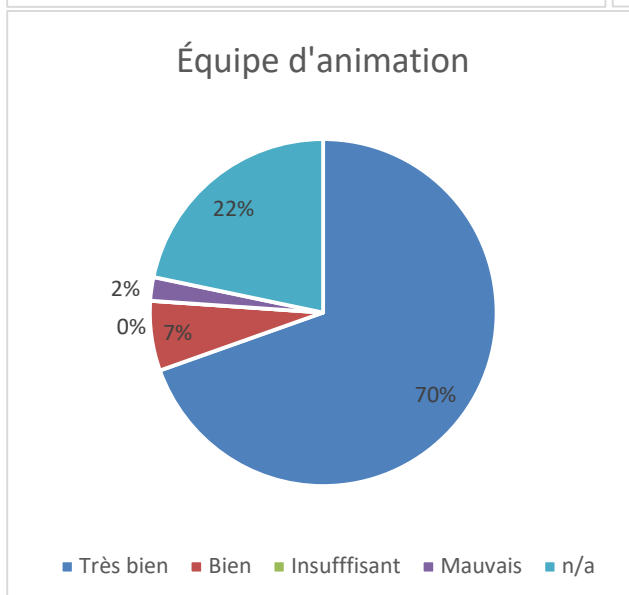
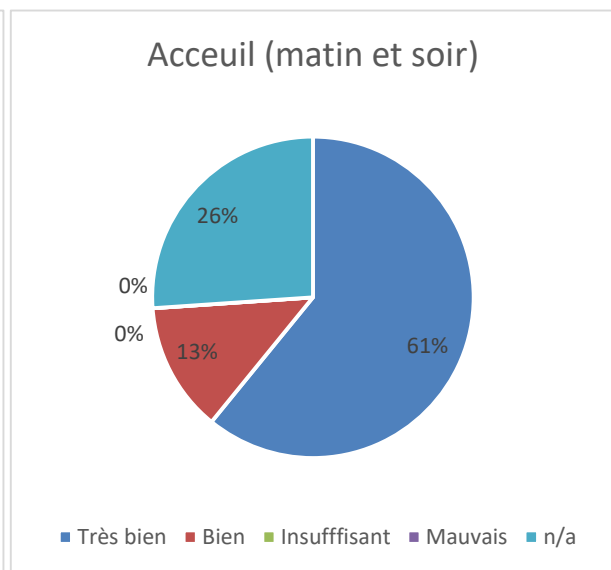
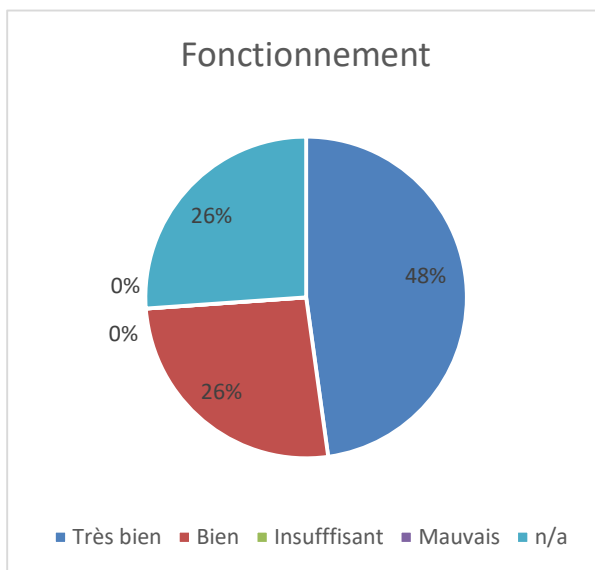
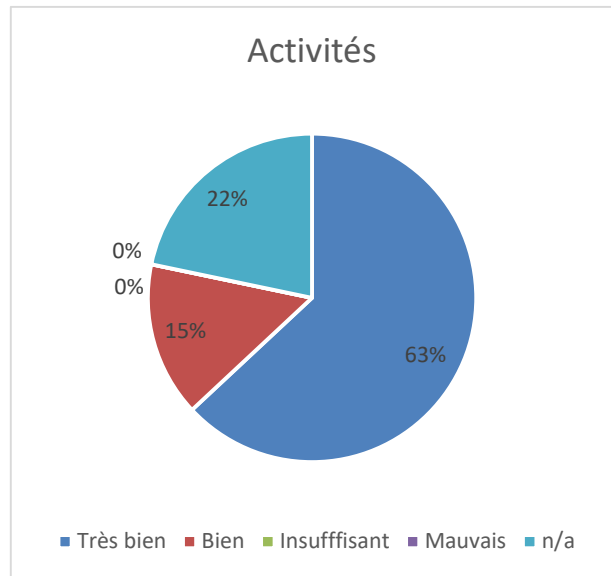
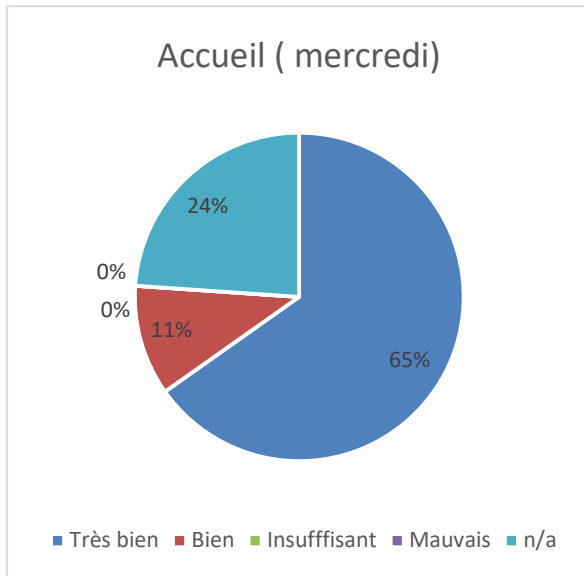


Nourriture (enfants)



Bilan Général







Règlement cantine et services périscolaires

République Française
Département de la Haute-Savoie



Commune de
Saint-Gingolph

COMMUNE DE ST-GINGOLPH

Règlement intérieur des services périscolaires



2022-2023

La cantine scolaire, la garderie périscolaire et le centre de loisirs sont des services publics municipaux facultatifs, placés sous l'autorité du Maire.

Ils sont ouverts durant toute l'année scolaire, leur organisation est régie par le règlement suivant. Les parents acceptent ce règlement dès lors que leurs enfants fréquentent ces services et dès la première connexion sur le portail enfance.

Le règlement peut être modifié par délibération du Conseil Municipal. Une information sera alors envoyée aux familles.

CANTINE

Son but est d'offrir un service de qualité aux enfants de l'école dans un cadre agréable et sécurisé. Sa mission est de :

- S'assurer que les enfants prennent correctement leur repas et goûtent aux aliments qui leur sont présentés,
- Réunir les meilleures conditions pour une pause méridienne agréable
- Veiller à la sécurité des enfants
- Veiller à la sécurité alimentaire
- Favoriser l'épanouissement et la socialisation des enfants

Le temps méridien est organisé en services :

- Lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - o 1er service de 11h30 à 12h00
 - o 2ème service de 12h30 à 13h00
- Mercredis :
 - o Un seul service de 12h15 à 12h45

Après le service du repas les enfants sont surveillés par le personnel communal.

Les repas sont confectionnés par une société de restauration et sont acheminés en liaison chaude. Cette société tend vers une alimentation à base de produits frais de terroir et de saison. Les menus sont composés de 5 plats : Une entrée, un plat avec viande, poisson ou œuf, un accompagnement, un laitage, un dessert.

Il est proposé des repas variés avec possibilité de demander un repas végétarien ou sans porc. Les régimes sont à renseigner par les parents dans le portail enfance et à déterminer dès la première inscription. Le régime est valable toute l'année.

Les enfants de maternelle doivent être autonomes pour la prise des repas : ils doivent savoir manger seuls, avec une fourchette ou une cuillère, savoir boire au verre et tenir assis sur une chaise le temps du repas. Les ATSEMS les accompagnent et leur coupent la viande.

GARDERIE

Son but est de proposer aux parents un service de garderie pendant les heures périscolaires ainsi qu'un accueil cartable les après-midis de 17h00 à 18h00.

La garderie périscolaire du matin et du soir est assurée les jours scolaires selon les horaires suivants :

Matin	Accueil périscolaire - 7h00-8h20
Soir	Goûter - 16h30-17h00*
	Accueil cartable - 17h00-18h00
	Accueil périscolaire - 17h00-19h00

De 16h30 à 17h00 les enfants pourront prendre leur goûter fourni par leur famille.

Un accueil cartable de 17h00 à 18h00 sera proposé aux enfants à partir du CP. Cet accueil cartable consiste en une heure d'étude autonome dans une salle séparée de celle de la garderie, un(e) employé(e) assurera la surveillance avec une aide aux devoirs. L'inscription à 'accueil cartable' vos sera proposée par les animatrices en début d'année scolaire.

ACCUEIL DE LOISIRS BOSCO

Depuis la rentrée 2020-2021, le groupe scolaire André-Zénoni prévoit un accueil périscolaire le mercredi de 8h00 à 18h00, avec repas, **ouvert à tous les enfants âgés de 3 à 12 ans** (même non scolarisés à l'école André Zénoni), dans le cadre du Plan Mercredi et de la création de l'accueil de loisirs Bosco.

L'accueil de loisirs permet de proposer aux familles un mode de garde de qualité qui concilie les contraintes horaires des parents et le respect des rythmes et besoins des enfants.

Cet accueil se veut attentif à l'éveil de l'enfant, à son autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie en collectivité.

Le service propose des activités encadrées par des animateurs.

Pendant le fonctionnement de l'accueil de loisirs, les enfants sont répartis par groupe en fonction de leurs âges afin de respecter les rythmes et les besoins de chacun.

Les réservations pouvant se faire aussi à la demi-journée avec ou sans repas, les enfants peuvent être récupérés entre 12h0 et 14h00.

INSCRIPTION AUX SERVICES

PORTAIL ENFANCE

Le portail enfance est utilisé pour la gestion des services périscolaires. Les parents doivent obligatoirement créer une fiche famille dans le portail. Les informations saisies seront répertoriées sur une fiche de renseignements qui sera également donnée aux enseignants et à la direction de l'école.

Tout changement (domicile, téléphone, situation familiale, coordonnées bancaires, mode de paiement etc) doit **OBLIGATOIREMENT** s'effectuer sur le logiciel depuis votre portail personnel afin d'assurer la meilleure gestion et qualité du service rendu aux familles

INSCRIPTION

Dossier inscription

Pour inscrire votre enfant aux services périscolaires, vous devez envoyer à la mairie par mail le dossier d'inscription en vue d'obtenir vos identifiants de connexion au logiciel de gestion.

Le dossier est composé de :

- Adresse mail
- Dernier avis d'imposition pour la tarification sociale (avis d'imposition des 2 parents si garde alternée ou jugement de garde en cas de garde exclusive)
- Relevé d'identité bancaire pour le prélèvement
- Attestation assurance responsabilité civile : les enfants doivent être assurés contre tous les risques pouvant survenir pendant le temps périscolaire (cantine et garderie)

Modalités d'inscription

Les inscriptions se font exclusivement par les parents via le portail enfance. Aucune inscription ne sera prise en compte si elle est effectuée par un autre moyen (SMS, oral, mail).

Délais d'inscription

- Cantine scolaire et accueil de loisirs Bosco : les réservations sont à effectuer **au plus tard le lundi 12h00 de la semaine précédente**. La désinscription est acceptée jusqu'au lundi midi de la semaine précédant le début de la semaine concernée.
- Garderie :
 - o pour la garderie du matin : la veille avant 23h59
 - o pour la garderie du soir : le jour même avant 12h00.

La désinscription hors délai ne sera acceptée qu'à titre exceptionnel sur présentation d'un certificat médical précisant que l'enfant ne peut pas être scolarisé pendant cette période ; cette désinscription ne sera alors effective qu'à partir du lendemain de la présentation du certificat médical.

En cas d'absence ou de grève de l'enseignant de votre enfant, le repas sera facturé uniquement si votre enfant reste à l'école. Par contre, en cas d'absence ou de grève de plus d'un jour, les parents devront impérativement se désinscrire depuis leur portail en ligne ou en cas d'impossibilité, devront écrire à cantine@st-gingolph.fr ou à accueildeloisirs.bosco@st-gingolph.fr selon le service concerné. Tout repas qui n'est pas annulé est dû.

En cas de sortie scolaire sur une ou plusieurs journées, les repas des enfants inscrits seront automatiquement annulés par la responsable de la cantine. Si la sortie est annulée au dernier moment, les enfants peuvent être accueillis lors de la pause méridienne et mangeront leur pique-nique. Les parents qui souhaitent récupérer leur enfant devront prévenir l'enseignante.

En cas d'urgence justifiée -par écrit- et afin de rendre service aux familles, il sera possible d'inscrire son enfant le matin même pour être pris en charge par l'équipe municipale de l'école pendant la pause méridienne. Un forfait de garde de 5€ vous sera facturé.

IMPORTANT : aucune inscription ou annulation ne sera prise par oral ou SMS. Tout repas commandé est dû.

TARIFS

Les tarifs d'utilisation des services sont définis en Conseil Municipal par délibération et peuvent être révisés. En cas de modification de tarif, une information sera faite aux parents par mail.

Pour l'année 2022-2023, les tarifs applicables sont les suivants :

Quotient familial correspond à un RFR < ou = par famille composée de :				Tarif/H de garde (garderie et accueil de loisirs)	Tarif cantine	Tarif centre de loisirs			Frais de garde	Pénalités : pour 30 min de garde après fermeture du service
Quotient Familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants			8h/18h avec repas	Demi-journée 8h-12h ou 14h-18h sans repas	Demi-journée avec repas 08h-14h ou 12h-18h		
< ou = 500	15000	18000	24000	1.90 €	4.00 €	16.70 €	7.00 €	12.00 €	5.00 €	10.00 €
< ou = 750	22500	27000	36000	2.15 €	4.50 €	19.20 €	8.00 €	13.50 €		
< ou = 1000	30000	36000	48000	2.40 €	5.00 €	21.70 €	9.00 €	15.00 €		
< ou = 2000	60000	72000	96000	2.65 €	5.60 €	24.30 €	10.00 €	16.60 €		
< ou = 2500	75000	90000	120000	2.90 €	6.10 €	26.80 €	11.00 €	18.10 €		
< ou = 3000	90000	108000	144000	3.15 €	6.60 €	29.30 €	12.00 €	19.60 €		
> 3000	> 90 000	> 108 000	> 144 000	3.40 €	7.00 €	31.70 €	13.00 €	21.00 €		

Enfants dont les parents ne sont pas résidents des Communes de Saint-Gingolph France, Novel et Meillerie, sont soumis au tarif correspondant au plus haut quotient familial.

Le tarif dépend de RFR (Revenu Fiscal de Référence) du foyer.

Pour les parents mariés ou non, nous demandons **l'avis des deux parents**.

En cas de **garde exclusive (uniquement)**, nous demandons l'avis d'imposition du responsable légal accompagné du jugement de garde.

Si l'avis d'imposition faisant apparaître le revenu fiscal de référence n'est pas fourni, le tarif applicable sera le tarif du plus haut RFR par repas.

Droits de garde

En cas d'urgence justifiée -par écrit- et afin de rendre service aux familles, il sera possible d'inscrire son enfant le matin même pour être pris en charge par l'équipe municipale de l'école pendant la pause méridienne. Un forfait de garde de 10€ vous sera facturé.

Pénalités

Après la fermeture des services : 19h les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que le mercredi dès 18h, **des pénalités seront facturées pour chaque demi-heure de dépassement entamée.**

FACTURATION

La cantine et le centre de loisirs Bosco sont facturés sur réservation.

La garderie est facturée en fonction de son utilisation effective. Toute heure commencée est due en intégralité.

Les factures seront établies par le secrétariat de mairie en fin de mois et celles-ci seront adressées aux familles par l'intermédiaire du Trésor Public qui sera chargé du recouvrement et du suivi des contentieux en cas de besoin.

Les difficultés de paiement peuvent être évoquées auprès du secrétariat de mairie. Les familles peuvent aussi prendre contact avec un élu, pour les aider dans leurs démarches.

PAIEMENT

Les familles auront la possibilité de s'acquitter du paiement des factures :

- Par prélèvement automatique : de manière systématique, afin de faciliter le paiement pour les familles et d'éviter les incidents de paiement, par prélèvement sur le compte bancaire. Le relevé d'identité bancaire est à fournir en mairie. En cas de modification de coordonnées bancaires, les familles devront informer le secrétariat de mairie.
- Par chèque bancaire, à l'ordre du Trésor Public, à adresser à la Trésorerie d'Evian-les-Bains
- En numéraire directement auprès du Trésor Public d'Évian-les-Bains
- Par virement bancaire en utilisant l'IBAN et le BIC inscrit sur les factures

En cas de défaut de paiement, les réservations seront bloquées et les familles ne pourront plus accéder aux services périscolaires communaux.

SANTE AU SEIN DES SERVICES

ALLERGIES

Les cas d'allergies alimentaires doivent impérativement signalées par les parents sur le portail enfance lors de la création ou lors mise à jour des informations. L'information sera transmise aux enseignants et à la direction de l'école.

Un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) sera alors mis en place avec votre médecin puis validé par le médecin scolaire.

Tout médicament pour une affection de courte durée ne peut faire l'objet d'un PAI et ne peut être administré par les agents municipaux. Vous devez demander à votre médecin d'adapter la posologie.

ACCIDENT

En cas d'accident bénin, l'enfant est pris en charge par le personnel municipal. En cas de problème plus grave, le personnel contacte le 18 et prévient les parents au moyen des coordonnées transmises lors de l'inscription. Le personnel n'est pas habilité à accompagner l'enfant lorsque son état nécessite une hospitalisation mais dans ce cas avisera aussi la mairie et la directrice de l'école.

RÈGLES DE VIE ET DISCIPLINE

Le temps des services périscolaires doit être un moment de convivialité et de détente pour chaque enfant. Pour que ce temps soit agréable pour tous, il est nécessaire que des règles de vie soient définies.

Il appartient aux parents d'informer et d'expliquer à leurs enfants les règles et de prendre leurs responsabilités afin de pouvoir bénéficier de ce service .

PERMIS A POINTS

Votre enfant va se voir remettre un permis à points.

Ce permis a pour but d'aider les enfants à vivre dans un climat de respect. Ce respect est nécessaire pour grandir, apprendre et se développer dans de bonnes conditions. Accompagné d'un cadre éducatif adapté, un enfant « citoyen » deviendra un jour un adulte « citoyen »

Effets attendus:

- diminuer les petites incivilités dans l'école,
- éviter que les élèves fassent des différences entre les adultes de l'école,
- permettre d'avoir un climat d'école encore plus serein et ainsi obtenir des conditions optimales pour les apprentissages,
- responsabiliser les élèves qui peuvent ainsi analyser leurs comportements,
- valoriser les élèves respectant les règles de l'école,
- développer l'autonomie citoyenne des élèves.

Chaque enfant dispose au début de 30 points sur son permis, appliqué par tous les services périscolaires.

La relation avec la famille

A l'occasion de chaque décision de retrait de points, la responsable formalise une démarche de dialogue avec l'enfant pour, d'une part lui expliquer en quoi son comportement n'était pas acceptable et d'autre part, lui proposer de réaliser une action positive en contrepartie qui lui permettrait de récupérer le ou les points perdus.

Chaque décision de retrait ou de restitution est consignée dans le permis à points qui est alors transmis à la famille par le biais de l'enfant pour signature par l'enfant et les parents. Il est ensuite restitué à la responsable. En effet, celui-ci reste sur le site.

Lorsque l'enfant n'a plus que 10 points, la responsable proposera une rencontre aux parents afin de remédier aux problèmes récurrents afin de faire le point sur le comportement de l'enfant, de décider d'une sanction éducative et d'évoquer des moyens de récupérer des points.

Lorsque l'enfant n'a plus que 5 points, la famille reçoit un courrier de Mme le Maire stipulant le nombre de points restants et l'exclusion imminente .

Lorsque l'enfant a perdu tous ses points :

1. L'enfant sera **exclu durant 4 midis** : la famille reçoit un courrier de Mme le Maire stipulant les dates d'exclusion temporaire. Cette exclusion implique que l'enfant ne sera pas pris en charge par la collectivité et qu'il ne sera pas accueilli dans l'enceinte de l'établissement pendant la pause méridienne . L'enfant est alors désinscrit par la commune et est sous la responsabilité des parents.
2. L'enfant **repart avec un permis à 15 points**. Si ces 15 nouveaux points sont perdus, le même schéma de prévenance se répète à la différence que **l'exclusion sera de 8 midis**.

Note : à tout moment, la famille peut demander un RDV avec la responsable en présence ou non d'un élu.

L'enfant perdra des points si son comportement ou son attitude est inadéquate et ne respecte pas les règles énoncées ci-dessus.

Le barème de points enlevés est le suivant (liste non exhaustive) :

Points perdus	Actions entraînant la perte de points
-1	Rapporter des objets de valeur de la maison
-1	Ne pas rapporter mon permis signé
-1	Courir, crier dans les locaux
-1	Ne pas respecter la nature, les plantes
-1	Ne pas ranger ses affaires sur les portes manteaux
-1	Sortir de la nourriture de la salle de restauration
-1	Mal se tenir à table et/ou table trop bruyante/se lever sans permission à la cantine
-2	Jouer avec l'eau des robinets ou le savon / jouer dans les toilettes
-2	Ne pas obliger l'adulte à se répéter, au-delà de trois fois il y a perte de points.
-2	Être indiscipliné lors des déplacements
-2	Jouer ou gaspiller a nourriture
-3	Mentir
-3	Cracher par terre
-3	Avoir un geste ou une parole déplacée, être vulgaire
-3	Dégrader le matériel ou les affaires des autres
-6	Manquer de respect envers un adulte / Insulter un adulte
-6	Cracher sur quelqu'un volontairement
-6	Se moquer d'un camarade ou l'insulter
-6	Frapper quelqu'un, blesser quelqu'un volontairement et violemment, Jeter des projectiles
-6	Faire du harcèlement (racket, moqueries continues ...)

La récupération de points

Récupération possible d'1 point pour les bonnes actions

- L'enfant respecte le règlement pendant 4 jours consécutifs ET ne fait l'objet d'aucune remarque : + 4 points
- Pour les moyennes et grandes sections : aide au rangement du matériel après activité : + 1 point

La décision du retrait ou de la restitution est prise collectivement par toute ou partie de l'équipe de surveillance avec explication à l'enfant et sous couvert du responsable.

Cette décision n'est pas opposable par la famille.

Le bon comportement récompensé !

Pour les enfants respectueux du règlement, les 3 « meilleurs comportements » auront une récompense en fin d'année scolaire.

OBJETS PERSONNELS

Les objets de valeurs sont déconseillés. En tout état de cause, ils sont sous la responsabilité des parents. Les jouets personnels sont également à éviter.

Chaque temps périscolaire ou extrascolaire propose des activités avec ou sans matériel pédagogique. Avoir un jouet perturbe non seulement l'activité, mais crée également des tensions entre les enfants.

Sont interdits :

- Les objets numérique (téléphone portable, ipod, tablettes, etc)
- Les objets dangereux également (couteau, allumettes, pétards, etc..)

AUTRES REGLES :

Le personnel de la pause méridienne et de la cantine, organise les services et le temps de récréation. Des changements de service pourront intervenir selon nécessité et en accord avec les élus de la

commission « générations ».

Le temps de repas est un temps collectif où les valeurs d'entraide et de partage sont de rigueur, c'est pourquoi les enfants peuvent être sollicités afin d'aider à servir ou desservir, cette aide sera basée sur le volontariat.

Conseil pratique : pour les enfants ayant les cheveux longs, prévoyez un élastique ou « chouchou » afin qu'ils puissent s'attacher les cheveux durant le repas.

Tous les services proposés (garderie du matin ou soir et « Bosco » le mercredi) ont des horaires précis. Il est demandé expressément aux parents de les respecter d'autant plus que les encadrants enchaînent sur d'autres activités. **Tout retard sera pénalisé financièrement.**

RÔLE ET OBLIGATIONS DU PERSONNEL

Outre son rôle touchant à la mise à disposition des aliments, le personnel du restaurant scolaire participe à l'accueil, l'écoute, à l'instauration et au maintien d'une ambiance agréable auprès de nos enfants.

Hygiène & Sécurité

Le personnel du restaurant scolaire applique, sans exception, les dispositions réglementaires concernant :

- le bon respect de la chaîne du froid et du maintien à température des plats chauds,
- la conservation des aliments,
- la désinfection et le nettoyage des locaux, chaque jour après le déjeuner,
- le port des EPI [équipement de protection individuelle] : chasubles ou blouses, sabots ou chaussures antidérapantes, calots ou charlottes, gants jetables si contact direct avec nourriture,

Règles de vie

Les personnels de cantine sont chargés de :

- prendre en charge les enfants déjeunant au restaurant scolaire ;
- veiller à leur sécurité physique et morale ;
- gérer l'accompagnement des enfants aux toilettes avant le repas afin d'éviter les déplacements durant les repas qui posent des problèmes de surveillance et de sécurité.
- veiller à une bonne hygiène : avant chaque repas, chaque enfant et chaque adulte se lavent les mains ;
- De limiter le gaspillage, à table, les enfants goûtent tous les plats et mangent suffisamment, sans pour autant être forcés ;
- De s'inquiéter de toute attitude anormale chez un enfant et d'informer les parents, la responsable et le directeur d'école des différents problèmes ;
- De prévenir via le permis à points les parents dans le cas où le comportement d'un enfant porte atteinte au bon déroulement du repas ;
- Consigner tous les incidents [accidents, bagarre, insultes, manque de respect] de manière informatique et de les envoyer hebdomadairement à la responsable en Mairie ainsi qu'à la Maire-Adjointe référente.
- De prévenir toute agitation et faire preuve d'autorité en se faisant respecter des enfants et en les respectant

CONTACTS

Connexion au portail et facturation : mairie@st-gingolph.fr

En cas de difficultés de paiement : t074016@dgfip.finances.gouv.fr et mairie@st-gingolph.fr

Commission Générations : generations@st-gingolph.fr

Question portant sur le service :

- Cantine : cantine@st-gingolph.fr
- Accueil de loisirs : accueildeloisirs.bosco@st-gingolph.fr

